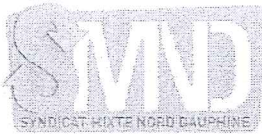


Envoyé en préfecture le 30/09/2014

Reçu en préfecture le 30/09/2014

Affiché le





NOTRE SERVICE
POUR VOS BÉNÉFICES
... c'est tout naturel !

N° 14.42
CONTRIBUTIONS CONTENEURS
ENTERRES OM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 11 septembre 2014, s'est réuni en session ordinaire à La Verpillière, le 24 septembre de l'an deux mille quatorze sous la présidence de Monsieur Henri LEVY

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires Votants : 85

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (29)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (11)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (16)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (8)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (21)

3 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. QUEMIN André, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Envoyé en préfecture le 30/09/2014

Reçu en préfecture le 30/09/2014

Affiché le

30/09/2014

Conformément aux décisions prises précédemment, et à la programmation prévue dans le budget 2014, l'installation des conteneurs enterrés se poursuit sur différentes communes.

Il est rappelé que pour les conteneurs enterrés ordures ménagères, une contribution est demandée aux collectivités. Compte tenu des éléments qui seront installés prochainement, il est donc demandé les contributions suivantes, en complément de celles déjà incluses dans nos précédentes délibérations :

DEMANDEUR	QTE	ADRESSE	COUT HT
Ville de St Georges d'Espéranche	1	Chemin des Platières	5 737,00€

Pour l'année 2015 et suivant le nombre de demandes d'installation de conteneurs enterrés sur le territoire, une procédure de sélection sera mise en œuvre en fonction du budget disponible par le bureau, sur présentation des dossiers élaborés par les communes et organismes, et après avis des intercommunalités. Les dossiers sont à retourner impérativement avant le 30 octobre 2014.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 24 septembre 2014

Henri LEVY,
Président

